



Association pour l'Application de la Loi Littoral dans le Pays d'Auray (AALLPA)



Association pour Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Monsieur le Préfet du Morbihan,  
Messieurs le Président et Vice-Président d'AQTA,  
Mesdames et Messieurs les Maires,

**Objet :** Demande de prolongation du délai de consultation des communes pour le projet éolien en mer.

Le jeudi 13 novembre dernier 2025, le Conseil Municipal d'ERDEVEN était convoqué pour une réunion, à 19H00, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Ils devaient délibérer notamment sur trois points qui concernent le **projet éolien en mer**.

- Projet de raccordement des parcs éoliens flottants en Bretagne Sud dit AO5 et sa future extension dite AO9 pour une procédure d'autorisation environnementale.
- Avis sur le projet de raccordement de parcs éoliens en mer (Bretagne Sud) – concession d'utilisation du domaine public maritime.
- Raccordement électrique mutualisé des deux parcs éoliens en mer au Sud de la Bretagne – Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour création de liaisons sous-marine et souterraine de 225KV.

Nos associations connues et reconnues dans le Pays d'Auray ont décidé de s'opposer à ce projet d'éoliennes en mer pour toutes les raisons que vous n'ignorez pas, puisque nous avons déjà manifesté et entamé des procédures dans ce sens.

Jeudi 13 novembre 2025, après en avoir averti Monsieur Dominique RIGUIDEL, Maire d'Erdeven, nous nous sommes rendus en nombre pour signifier notre opposition au projet et pour entendre les arguments des élus en Conseil Municipal.

**Nous profitons de ce courrier pour les remercier de l'accueil qu'ils nous ont réservé.**

Nous avons donc assisté et entendu les échanges entre Monsieur le Maire et ses conseillers.

Tous étaient d'accord pour reconnaître, à commencer par Monsieur le Maire lui-même, que le document reçu de vos services en septembre dernier 2025, lourd de 7.500 pages était tout simplement **impossible à transmettre** aux élus par voie électronique et de toute façon **impossible à utiliser pour s'informer** et donc avoir un avis circonstancié pour délibérer dans les délais.

Malgré cela, le Maire a résumé très succinctement la situation et surtout a suggéré à ses conseillers de voter en « défaveur » du projet. A la question qui vote : Pour, Contre, ou s'abstient, quatre élus ont déclaré s'abstenir car précisément ils n'ont pas eu le document. C'est à ce moment que nous, public, avons eu connaissance de cette situation.

Aux trois délibérations les votes et les arguments ont été les mêmes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a précisé que vos services avaient donné un délai de deux mois pour se prononcer à compter de la date de réception des documents en question.

**Si les délais n'étaient pas respectés, la non-réponse valait approbation.**

Or, nous constatons que malheureusement, plusieurs municipalités et EPCI (AQTA) n'ont pas encore délibéré puisque leur conseil est programmé après le délai.

C'est pourquoi nous vous demandons, par cette lettre ouverte, **d'accorder une prolongation des délais pour permettre à tous nos élus de se réunir, de débattre et de donner un avis clair sur cette question si importante pour l'aménagement de notre territoire.**

Nous déplorons déjà que personne n'ait désiré organiser un **référendum local** et donc nous souhaitons que nos représentants élus puissent au moins se prononcer **en notre nom** et non par « défaut ».

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les élus l'expression de notre considération distinguée.

Pluneret/Arradon, le 15 novembre 2025.

La Présidente de AALLPA, Anicette JACOPIN



35, rue de Kerfontaine 56 400 PLUNERET  
[aallpa@wanadoo.fr](mailto:aallpa@wanadoo.fr)  
Mobile : 06.72.03.46.95.

Le Président de PIEBÎEM, Eric GUILLOT



06, chemin du Vilihen 56 610 ARRADON  
[piebiem.contact@gmail.com](mailto:piebiem.contact@gmail.com)  
Mobile : 06.77.18.41.49.